

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1971

présenté par  
M. Neuder

-----

**ARTICLE 24**

Après l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« 1° A Au 5° de l'article L. 142-1, les mots : « de travail » sont supprimés et le mot : « au » est remplacé par le mot : « aux » ;

« 1° B Au 1° de l'article L. 351-3, après le mot : « permanente », il est inséré le mot : « professionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Coordination.